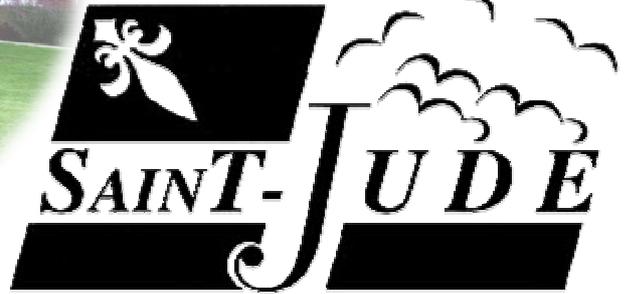


ici je recycle



# Le Rochvillois



du 15 décembre au 15 janvier 2018

## PÉRIODE DES FÊTES HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Veillez noter que le bureau  
municipal  
sera fermé à partir du  
**22 décembre 2017, 16h00.**  
Nous serons de retour le  
**8 janvier 2018.**

Pour une **URGENCE SEULEMENT**,  
s.v.p. communiquez  
avec Nancy Carvalho, directrice  
générale  
au **450-792-3855 poste 8**

*Nous vous souhaitons de passer de belles fêtes  
dans la joie et la paix!*

Offre d'emploi	Page 2
Avis publics	Page 3
Mot du maire	Page 5
Résumé de la séance du conseil	Page 5
Médiathèque Élise-Courville	Page 23
Fadoq	Page 24
Loisirs	Page 25
Fabrique / Guignolée	Page 26
Ciné-Famille	Page 26
AFEAS	Page 27
Maison des jeunes	Page 28
Faucon vous en parle!	Page 29
Nos annonceurs	Page 30

\*\*\* Programmation session hiver 2018 au  
verso du calendrier \*\*\*



## Offre d'emploi pour un poste de coordonnateur en loisirs

Saint-Jude est une municipalité de 1238 habitants située en milieu rural près de Saint-Hyacinthe en Montérégie. Connaissant une expansion depuis quelques années, elle compte demeurer un milieu de vie enviable en offrant des services de qualité. Compte tenu des infrastructures existantes et des nombreux projets envisagés à court terme, la Municipalité est à la recherche d'une personne dynamique et chevronnée, à la hauteur des défis actuels et futurs. La personne recherchée pourrait être appelée à travailler le soir à l'occasion.

### Tâches et responsabilités

- Planifie, organise, développe et fait la promotion des activités de loisirs, sociales et culturelles
- Soutient les bénévoles en loisir dans l'élaboration et la réalisation d'activités spéciales ce qui implique la participation à certaines activités.
- Soutient le comité des loisirs et participe aux réunions de ce dernier à titre de secrétaire-trésorier, élabore et fait le procès-verbal et gère le budget.
- Supervise le personnel du camp de jour
- Gère, planifie, élabore et organise le camp de jour, incluant la promotion
- Gère, planifie, élabore et organise le soccer, incluant la promotion et le lignage des terrains
- Participe et organise toutes les séances d'inscriptions
- Conçoit, planifie et organise des projets culturels
- Représente la municipalité sur différents comités de développement en loisir
- Effectue la comptabilité de l'organisme, incluant la gestion de la paie
- Élabore et effectue le suivi de diverses demandes de subventions et commandites
- Voir à la publicité des activités (affiches, textes et médias sociaux)
- Lors de l'organisation d'activités, s'assurer de la communication entre les différents services municipaux

### Aptitudes et qualités requises

- Grande autonomie, facilité à communiquer et à s'intégrer dans une équipe de travail
- Connaissance des réalités du milieu rural en matière de loisir
- Capacité de rédiger et simplifier des textes
- Bonne connaissance du français
- Connaissance du cycle comptable

### Conditions de travail

- Le nombre d'heures estimées pour réaliser ce mandat est de 1 500 heures sur un horaire variable (réunions et événements inclus)
- La personne devra posséder un ordinateur portable et un cellulaire
- Posséder une voiture et un permis de conduire valide

**Salaire et avantages :** Les conditions salariales seront déterminées selon les compétences du candidat.

**Entrée en fonction :** février 2018 ou avant selon les disponibilités

**Horaire de travail :** 1500 heures par année

Nous vous invitons à transmettre votre candidature par courrier ou courriel au plus tard le 12 janvier 2018 en mentionnant le titre du poste à l'attention de :

Nancy Carvalho, directrice générale  
Municipalité de Saint-Jude  
940, rue du Centre  
Saint-Jude, J0H 1P0  
Adresse courriel : [munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca)

**À COMPÉTENCE ÉGALE, NOUS FAVORISERONS LES CANDIDATURES DE SAINT-JUDE.**

*Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées. L'utilisation du masculin est dans le seul but d'alléger le texte.*

# AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017, le Conseil a adopté le projet de règlement suivant :

### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 515-2017 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE**

L'objet du projet de règlement consiste à doter la municipalité de Saint-Jude d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* suite à la tenue d'un scrutin. Ce code doit énoncer les principales valeurs et règles en matière d'éthique et de déontologie qui doivent guider les élus.

Lors de la séance qui se tiendra le 5 février 2018 à 20h00 au 930, rue du Centre à Saint-Jude, le conseil procédera à l'adoption du *Règlement numéro 515-2017 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Jude*.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau municipal au 940, rue du Centre à Saint-Jude.

Donné à Saint-Jude, ce 5 décembre 2017.

### **AUX PERSONNES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM**

AVIS vous est donné que lors d'une séance tenue le 13 novembre 2017, le conseil municipal a adopté le second projet de règlement intitulé «*Règlement numéro 434-24-2017, modifiant le règlement numéro 434-2006 concernant la modification des limites de la zone 403.*»

Ce second projet de règlement a pour objet les modifications suivantes :

**L'objet de ce règlement est de modifier la limite de la zone 403 à même la zone 304 afin d'inclure deux lots existants en zone industrielle (403), soit les lots 5 068 647 et 5 068 648.**

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités.

**Une demande concernant la disposition modifiant les usages autorisés dans les zones 304 et 403 peut provenir de la zone concernée et de toute zone contiguë à celles-ci. Elle vise à ce que le règlement contenant une telle disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition. La délimitation des zones 304 et 403 ainsi que la délimitation des zones contiguës peut être consultée au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.**

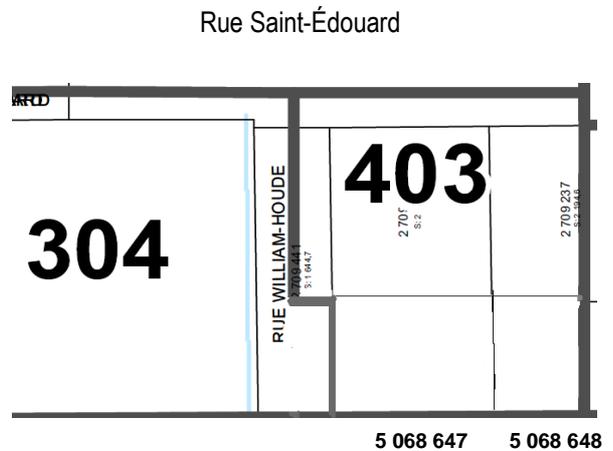
## AVIS PUBLICS

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau municipal au plus tard le huitième jour qui suit la publication du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 940, rue du Centre à Saint-Jude durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Jude, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2017



Lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017, le Conseil a adopté le *projet* de règlement numéro 513-2017 relatif à la rémunération des élus-es pour l'exercice financier 2018.

Ce projet de règlement vise à établir la rémunération des élus. Les honoraires actuels du maire sont de 8 861.05 \$ et on y prévoit une majoration à 9 127\$ tandis que ceux des conseillers passeront de 2 953.93\$ à 3 042.67\$.

Quant à l'allocation de dépenses, le maire reçoit actuellement une allocation de 4 430.52\$ et on y prévoit une majoration à 4 564\$. Les conseillers reçoivent une allocation de dépenses de 1 476.96\$ qui passera à 1 521.33\$.

Le projet de règlement comprend une clause de rémunération additionnelle pour le maire suppléant lors du remplacement du maire pour une durée supérieure à cinq (5) jours.

Ce règlement sera adopté lors de la session ordinaire du conseil qui sera tenue le 15 janvier 2018 à 20h00 heures au Centre communautaire situé au 930, rue du Centre à Saint-Jude.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 940, rue du Centre à Saint-Jude aux heures d'ouverture du bureau.

### Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2018

La tenue des séances régulières du conseil municipal de Saint-Jude pour l'année civile **2018** se tiendront à la salle du conseil du centre communautaire au 930, rue du Centre et débiteront à **20h00**:

15 janvier (2 <sup>ème</sup> lundi de janvier)	6 août
5 février	4 septembre (mardi suivant la fête du Travail)
5 mars	1er octobre
9 avril (2 <sup>ème</sup> lundi d'avril)	5 novembre
7 mai	3 décembre
4 juin	

## MOT DU MAIRE / PROCÈS-VERBAL

*À l'aube du Nouvel An, au nom du conseil municipal et en mon nom, nous vous souhaitons ainsi qu'à vos proches, nos vœux les plus chaleureux pour un Noël plein de joie et une nouvelle année remplie de santé, bonheur, et succès tout au long de l'année 2018.*

*Yves de Bellefeuille,  
maire*



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU  
13 NOVEMBRE 2017 à 20h00, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude.**

### **ADOPTION DES COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois d'octobre 2017 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets : 20 169.35 \$  
Comptes déjà payés : 31 607.40 \$  
Comptes à payer : 140 774.49 \$

Appels des pompiers :

06-10-2017 - 849, rue Ménard - Détecteur de fumée déclenché accidentellement (cuisson) - Saint-Jude

23-10-2017 - 603, rang Ste-Rose - Alarme incendie aliment surchauffé - Saint-Jude

24-10-2017 - 404, rue Gagné - Système d'alarme déclenché par la cuisson - Saint-Bernard

Transferts de fonds :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

# PROCÈS-VERBAL

## **NOMINATION DES CONSEILLERS-ÈRES**

### **POSTE DE MAIRE(SSE) SUPPLÉANT(E) ET SUBSTITUT À LA MRC LES MASKOUTAINS**

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme Annick Corbeil, à titre de maire suppléante et substitut à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE**

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. Sylvain Lafrenaye, à titre de délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme Kim Tétrault à titre de délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) SUBSTITUT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. Maxim Bousquet, à titre de délégué substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA FADOQ, RESPONSABLE DU SUIVI MADA, RESPONSABLE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE, DE L'AFÉAS ET DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme Annick Corbeil, à titre de déléguée à la FADOQ, responsable du suivi MADA, responsable de la culture et du patrimoine, de l'Aféas et de la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA MAISON DES JEUNES, À LA JEUNESSE, À L'ÉCOLE ET AUX QUESTIONS FAMILIALES**

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. Francis Grégoire à titre de délégué auprès de la Maison des Jeunes, de la jeunesse et des questions familiales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) AUX LOISIRS ET AUX SPORTS**

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU :

# PROCÈS-VERBAL

DE NOMMER M. Sylvain Lafrenaye, à titre de délégué auprès des Loisirs de St-Jude et responsable des loisirs et des sports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **POSTE DE RESPONSABLE DU COMITÉ DE VOIRIE**

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Messieurs Sylvain Lafrenaye et M. Marco Beaudry à titre de délégués au comité de voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. Marco Beaudry à titre de délégué au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **POSTE DE DÉLÉGUÉS À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme Kim Tétrault et M. Maxim Bousquet à titre de délégués auprès de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **POSTE DE RESPONSABLES DU COMITÉ DE PROTECTION CIVILE**

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Messieurs Francis Grégoire et Maxim Bousquet à titre de délégués au comité de protection civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **POSTE DE RESPONSABLES DU COMITÉ D'ACTION LOCAL**

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mesdames Kim Tétrault et Annick Corbeil à titre de responsable du comité d'action local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **POSTE DE DÉLÉGUÉS AUX COURS D'EAU, AU BASSIN VERSANT ET À LA PROTECTION DES BANDES RIVERAINES**

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Madame Kim Tétrault et M. Marco Beaudry à titre de délégués aux cours d'eau, au bassin versant et à la protection des bandes riveraines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **POSTE DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ INTERMUNICIPAL CONCERNANT L'ENTENTE INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE**

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Messieurs Maxim Bousquet et Marco Beaudry, pour siéger sur le comité intermunicipal concernant l'entente incendie avec la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

# PROCÈS-VERBAL

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – FORMATION – INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT l'ampleur des changements découlant de la Loi 122;  
CONSIDÉRANT l'offre de formation présentée par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec;  
EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

DE DÉFRAYER les coûts d'inscription au montant total de 368\$, taxes en sus, pour la formation intitulée « *Les impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier* » qui aura lieu les 7-8 février 2018 à Beloeil.

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

Cette dépense est attribuée aux postes 02 13000 454 «administration – formation» et 02 13000 310 «administration – frais de déplacement».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **LOCATION D'UN LOCAL AU DÉPUTÉ – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOUAGE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2016-11-238, la Municipalité de Saint-Jude a accepté la demande de M. le député Sylvain Rochon relativement à la location d'un espace permettant l'ouverture d'un deuxième bureau;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de louage vient à échéance le 30 novembre 2017;

CONSIDÉRANT l'avenant de renouvellement présenté par M. le député Sylvain Rochon pour une période de 10 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER Mme Nancy Carvalho, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Jude l'avenant au contrat de louage pour le renouvellement, tel que soumis par l'Assemblée Nationale du Québec et jointe en Annexe A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **CONGRÈS DE LA FQM – REMBOURSEMENT DE DÉPENSES**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2017-04-089, les membres du conseil ont autorisé la participation de M. Michael W. Savard au congrès de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'hébergement, de déplacement et de repas sont remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur, soit le règlement numéro 507-2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement des frais de déplacement et d'hébergement de M. Michael W. Savard au montant total de 1 525.98\$, soit : 1 223.90\$ pour les frais d'hébergement, 191.70\$ pour les frais de déplacement et 110.38\$ pour les frais de stationnement.

DE PAYER ultérieurement les frais de repas sur présentation de factures.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 11000 346 «congrès déléation».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **SÛRETÉ DU QUÉBEC – IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D'ACTIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de Sécurité publique de la MRC des Maskoutains ont convenu d'entreprendre une vaste consultation auprès des municipalités afin d'identifier les priorités d'actions du service de police pour 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

# PROCÈS-VERBAL

IL EST RÉSOLU :

D'IDENTIFIER les trois priorités suivantes :

-Sécurité routière (vitesse, alcool, traverses de piétons, téléphones cellulaires)

-Intervention et soutien lors de problématiques reliées à des situations de problèmes de santé mentale, de désordre, d'intimidation et d'incivilité

-Patrouille et sécurité dans les parcs (vente de drogues, méfaits, bruit)

DE LES TRANSMETTRE au comité de Sécurité publique de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 506-1-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 506-2016 CONCERNANT LA SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE, conformément aux termes de son plan de mise en œuvre du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie*, la municipalité de Saint-Jude a adopté le règlement numéro 506-2016 afin de mettre en place une réglementation municipale uniformisée sur la sécurité incendie;

ATTENDU l'ensemble des dispositions légales en vigueur;

ATTENDU QUE notamment qu'en vertu de l'article 62 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), une municipalité locale peut adopter des règlements en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 67 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité locale peut adopter des règlements pour régir le numérotage des immeubles;

ATTENDU QU'il est pertinent d'ajouter des dispositions portant sur les bornes d'incendie publiques au règlement présentement en vigueur;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 2 octobre 2017;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du 2 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 13 novembre 2017 le règlement intitulé « Règlement numéro 506-1-2017 modifiant le règlement numéro 506-2016 concernant la prévention en matière d'incendie concernant la sécurité incendie. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services aux sinistrés conclue avec la Société canadienne de la Croix-Rouge prend fin en 2017;

CONSIDÉRANT la proposition d'entente déposée par la Croix-Rouge le 5 septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'importance de disposer de ce service en cas d'un sinistre;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

DE RECONDUIRE l'entente de services aux sinistrés déposée par la Société canadienne de la Croix-Rouge le 13 novembre 2017;

D'AUTORISER le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, ainsi que la directrice générale, madame Nancy Carvalho, à signer cette entente;

DE VERSER à la Société canadienne de la Croix-Rouge une contribution financière de 0.16\$ per capita pour une période d'un an, à partir de la date de signature. Cette somme représente un montant de 198.08 pour ladite période.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 23000 699 « Sécurité Civile » et sera budgétée pour l'année financière 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **CLUB DE MOTONEIGE ASAN – DEMANDE DE TRAVERSESES**

CONSIDÉRANT la demande du « Club de motoneige Asan inc. » pour l'installation de quatre (4) traverses au niveau des rangs Ste-Rose, Salvail Sud, 6<sup>ème</sup> Rang (entre le 1203 et le 1253) et Fleury en date du 30 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,

IL EST RÉSOLU :

## PROCÈS-VERBAL

D'AUTORISER, pour la saison 2017-2018, les quatre (4) traverses demandées et d'installer les panneaux de signalisation aux frais de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **SYNDICATS DE L'UPA DES MASKOUTAINS NORD-EST ET DE LA VALLÉE MASKOUTAINE – CAMPAGNE D'AFFICHAGE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – DÉCLARATION D'INTÉRÊT**

CONSIDÉRANT la demande des syndicats de l'UPA des Maskoutains nord-est et de la Vallée maskoutaine de connaître les municipalités intéressées à participer à une campagne d'affichage sur la sécurité routière qui se tiendrait au printemps et à l'automne chaque année;

CONSIDÉRANT que l'affichage indiquant la présence potentielle de machinerie agricole sur les routes pouvant mener à des accidents est jugé insuffisant, puisque les automobilistes ne voient pas toujours de loin la machinerie agricole, notamment en raison de la configuration des routes;

CONSIDÉRANT que la machinerie agricole est de plus en plus imposante, ce qui occasionne des problématiques de visibilité, mais aussi un risque accru pour les utilisateurs de la route, notamment lors de dépassements;

CONSIDÉRANT que les syndicats de base de l'UPA de la Montérégie fourniront les affiches et que chaque municipalité aura la responsabilité de procéder à l'installation des panneaux d'affichage temporaires aux extrémités de leur municipalité, au printemps et à l'automne, sur les chemins publics dont l'entretien est à leurs charges au sens du paragraphe 6 de l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2) ou bien sur des terrains appartenant à des tiers en ayant obtenu leurs autorisations au préalable;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de liaison MRC/UPA ainsi que le conseil de la MRC des Maskoutains demandent aux municipalités de la MRC de déclarer leur intérêt par voie de résolution, à participer à la campagne d'affichage temporaire sur la sécurité routière des syndicats de base de l'UPA de la Montérégie, qui aurait lieu chaque printemps et automne sur les chemins publics dont l'entretien est à leurs charges au sens du paragraphe 6 de l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2) ou terrains appartenant à des tiers en ayant obtenu leurs autorisations, et ce, avant la fin janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

DE DÉCLARER l'intérêt de la municipalité de Saint-Jude à participer à la campagne d'affichage sur la sécurité routière des syndicats de base de l'UPA de la Montérégie qui aurait lieu chaque printemps et automne sur les chemins publics dont l'entretien est à leurs charges au sens du paragraphe 6 de l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2) ou des terrains appartenant à des tiers en ayant obtenu leurs autorisations au préalable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **TRAVAUX DE VOIRIE – 6<sup>E</sup> RANG – PAVAGES MASKA INC. – DÉCOMPTE #1 - AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT le décompte numéro 1, à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2017, des dépenses reliées aux travaux de réfection d'une portion du 6<sup>e</sup> rang effectués par la firme *Pavages Maska inc.*;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur responsable du projet pour la MRC des Maskoutains en date du 2 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été présentés dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec* (TECQ);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement au montant total de 295 874.36\$, taxes incluses, à *Pavages Maska inc.*;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Carvalho, à signer le décompte progressif numéro 1 et la directive de changement numéro 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **INSPECTEUR MUNICIPAL – OUVERTURE DE POSTE**

CONSIDÉRANT la vacance au poste;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

## PROCÈS-VERBAL

DE PROCÉDER à un appel de candidatures pour un poste d'inspecteur municipal selon la description du poste présenté;  
DE PUBLIER cette ouverture de poste dans le journal local, dans Le Clairon de St-Hyacinthe ainsi que sur des sites spécialisés;  
D'OCTROYER le mandat de l'intérim à M. Donald Ménard afin de maintenir les services à la population;  
D'AJOUTER M. Ménard en tant qu'assuré supplémentaire sur la police d'assurance de la municipalité considérant que ce dernier n'est pas embauché à titre de salarié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-24-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 434-2006**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

ATTENDU QU'UNE demande de modification de zonage a été adressée à la municipalité de Saint-Jude pour les lots 5 068 647 et 5 068 648 présentement situés dans la zone 304, et que cette zone est contiguë à la zone 403;

ATTENDU QUE la municipalité veut aller de l'avant avec la demande et modifier les limites des zones 403 et 304;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 2 octobre 2017;

ATTENDU QUE le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le lundi 13 novembre 2017 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 13 novembre 2017, le second projet de règlement intitulé «Règlement numéro 434-24-2017, modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006 concernant la modification des limites de la zone 403. ».

QUE Ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE - ADJUDICATION DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le service d'inspection municipale vient à échéance le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé le 3 octobre 2017 conséquemment à la résolution numéro 2017-10-270;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 octobre 2017 à 14h00 en présence de Mesdames Nancy Carvalho, directrice générale, Dominique Plouffe, directrice adjointe, Pascale Brouillard, commis de bureau et Ève-Mary Thai Thi Lac, agente de développement;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire sur trois a déposé une proposition;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition est conforme aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu lieu de réunir le comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER le contrat d'inspection municipale à *Gestim Inc.* pour la somme de 76 500\$, taxes en sus, soit : 38 000\$ pour 2018 et 38 500\$ pour 2019. Ce montant représente une présence de deux jours par semaine.

Cette dépense sera budgétée pour les deux prochains exercices financiers.

Mme la conseillère Kim Tétrault demande le vote.

Mme la conseillère Kim Tétrault et Mme la conseillère Annick Corbeil demandent à ce que leur vote soit consigné au procès-verbal.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

ONT VOTÉ POUR : 4

ONT VOTÉ CONTRE : 2 (Mesdames les conseillères Kim Tétrault et Annick Corbeil)

## PROCÈS-VERBAL

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 463-3-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 463-2009 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION**

Mme la conseillère Annick Corbeil donne avis de motion de la présentation, lors d'une session ultérieure de ce conseil, d'un règlement modifiant le règlement numéro 463-2009 établissant un programme de revitalisation.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise à chacun des membres du conseil au plus tard trois jours juridiques avant la session à laquelle il sera adopté.

### **ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 463-3-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 463-2009 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION**

ATTENDU QUE le programme de revitalisation vient à échéance le 31 décembre prochain;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de poursuivre son action de stimuler la construction résidentielle;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour la Municipalité de Saint-Jude, de modifier une disposition du règlement établissant un programme de revitalisation;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la séance du conseil tenue le 13 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 463-3-2017 modifiant le règlement numéro 463-2009 établissant un programme de revitalisation »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 433-5-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 433-2006 INTITULÉ PLAN D'URBANISME AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 16-449 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

ATTENDU QUE la M.R.C des Maskoutains a adopté le 12 octobre 2016 le règlement numéro 16-449 de remplacement du règlement numéro 14-417 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, et que ce dernier est entré en vigueur le 19 décembre 2016;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit, dans les six mois suivants l'entrée en vigueur d'une modification du schéma, adopter tout règlement de concordance;

ATTENDU QUE le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du 7 août 2017;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 5 septembre 2017, précédant l'adoption du règlement par le Conseil;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 5 septembre 2017 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,

IL EST RÉSOLU:

QUE Le conseil adopte, lors de la séance du 13 novembre 2017, le règlement intitulé «Règlement numéro 433-5-2017 modifiant le règlement numéro 433-2006 intitulé plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au règlement numéro 16-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 434-22-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2006 INTITULÉ ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 16-449 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

ATTENDU QUE la M.R.C des Maskoutains a adopté le 12 octobre 2016 le règlement numéro 16-449 de remplacement du règlement numéro 14-417 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, et que ce dernier est entré en vigueur le 19 décembre 2016;

## PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité doit, dans les six mois suivants l'entrée en vigueur d'une modification du schéma, adopter tout règlement de concordance;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du 7 août 2017;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 5 septembre 2017, précédant l'adoption du règlement par le Conseil;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 5 septembre 2017 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 13 novembre 2017, le règlement intitulé «Règlement numéro 434-22-2017 modifiant le règlement numéro 434-2006 intitulé zonage afin d'assurer la concordance au règlement numéro 16-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 435-6-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 435-2006 INTITULÉ LOTISSEMENT, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 16-449 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

ATTENDU QUE la M.R.C des Maskoutains a adopté le 12 octobre 2016 le règlement numéro 16-449 de remplacement du règlement numéro 14-417 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, et que ce dernier est entré en vigueur le 19 décembre 2016;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité doit, dans les six mois suivants l'entrée en vigueur d'une modification du schéma, adopter tout règlement de concordance;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du 7 août 2017;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 5 septembre 2017, précédant l'adoption du règlement par le Conseil;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 5 septembre 2017 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 13 novembre 2017, le règlement intitulé «Règlement numéro 435-6-2017 modifiant le règlement numéro 435-2006 intitulé lotissement, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 16-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 436-5-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 436-2006 INTITULÉ CONSTRUCTION AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 16-449 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

ATTENDU QUE la M.R.C des Maskoutains a adopté le 12 octobre 2016 le règlement numéro 16-449 de remplacement du règlement numéro 14-417 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, et que ce dernier est entré en vigueur le 19 décembre 2016;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité doit, dans les six mois suivants l'entrée en vigueur d'une modification du schéma, adopter tout règlement de concordance;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du 7 août 2017;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 5 septembre 2017, précédant l'adoption du règlement par le Conseil;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 5 septembre 2017 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

## PROCÈS-VERBAL

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 13 novembre 2017, le règlement intitulé «Règlement numéro 436-5-2017 modifiant le règlement numéro 436-2006 intitulé construction afin d'assurer la concordance au règlement numéro 16-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 512-2017 RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE**

ATTENDU QUE la M.R.C des Maskoutains a adopté le 12 octobre 2016 le règlement numéro 16-449 de remplacement du règlement numéro 14-417 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, et que ce dernier est entré en vigueur le 19 décembre 2016;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit, dans les six mois suivants l'entrée en vigueur d'une modification du schéma, adopter tout règlement de concordance;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du 7 août 2017;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 5 septembre 2017, précédant l'adoption du règlement par le Conseil;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 5 septembre 2017 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 13 novembre 2017, le règlement intitulé «Règlement numéro 512-2017 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE – ADJUDICATION DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié dans le journal «Le Rochvillois» en date du 15 septembre et du 15 octobre pour l'entretien et la surveillance de la patinoire et du local de la patinoire;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 24 octobre 2017 à 14h00 en présence de Mesdames Nancy Carvalho, directrice générale, Dominique Plouffe, directrice adjointe et Pascale Brouillard, commis de bureau;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER le contrat à M. Claude Gaudreau pour la somme de 7 000.00\$ incluant l'entretien de la patinoire et la surveillance du local.

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **LOISIRS - RÉFECTION DU TERRAIN DE SOCCER**

CONSIDÉRANT QUE le terrain de soccer présente un problème de drainage;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir une surface sécuritaire aux usagers du terrain de soccer;

CONSIDÉRANT les sondages de sol effectués par M. Donald Ménard;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu avec deux représentants délégués par les Loisirs, pour leur présenter les travaux à venir;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit régler la problématique du drainage avant de procéder à une réfection du terrassement des terrains;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER les travaux d'amélioration du drainage du terrain de soccer. Les travaux seront réalisés en régie interne.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 70150 522 «Entretien et réparation - Parc» en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus affecté aux Infrastructures de Loisirs

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## PROCÈS-VERBAL

### **ÉCOLE AUX-QUATRE-VENTS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande de l'école Aux-Quatre-Vents en date du 2 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis de supporter financièrement les parents de la municipalité de Saint-Jude dont les enfants doivent dîner à l'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école ne bénéficie plus de la subvention accordée par le Ministère de l'Éducation depuis quelques années;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU :

DE VERSER au conseil d'établissement un montant de 945\$ correspondant à une subvention de 15\$ pour les 63 dîneurs résidant à Saint-Jude, cette somme devant être directement appliquée sur la facture des parents de la municipalité de Saint-Jude.

Cette dépense sera attribuée au poste 02 70150 951 «subvention aux organismes».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **PROJET DÉMARMOTS - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier datée du 17 octobre 2017 et adressée à la Municipalité par Mme Myriam Martel, coordonnatrice du Projet DémarMots, à l'effet de contribuer au financement dédié aux frais alimentaires qui permet d'offrir une collation aux familles participants aux ateliers *Bouger avec mon enfant*;

CONSIDÉRANT QUE le projet DémarMots vise à contribuer au développement des enfants de 5 ans et moins par le soutien et la mobilisation des communautés locales afin que chacun d'eux ait toutes les chances d'avoir un bon départ dans la vie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude encourage cet organisme depuis 2012 en offrant gracieusement les locaux pour la tenue d'ateliers;

CONSIDÉRANT QUE les activités offertes aux parents et aux enfants des Quatre-Vents sont gratuites;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité croit aux bienfaits de sortir les familles de leur isolement, de favoriser le lien d'attachement parents-enfants et de sensibiliser les parents pour influencer le développement global des enfants par une participation aux ateliers *Bouger avec mon enfant*;

CONSIDÉRANT QUE le financement reçu de la part d'*Avenir d'enfants* ne peut pas être utilisé pour des frais alimentaires;

CONSIDÉRANT QUE les ateliers seront de retour en 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER une contribution de 200\$ au Projet DémarMots pour les ateliers Bouger avec mon enfant pour l'année 2018.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 70150 951 «subvention aux organismes» pour l'année financière 2018.

*Madame Annick Corbeil déclare son intérêt dans cette affaire et s'abstient ainsi de se prononcer sur la question.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

### **AFEAS – JOURNÉE CONTRE L'INTIMIDATION – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT QUE tout enfant, adulte et aîné a le droit d'évoluer dans un environnement sain qui lui apporte la sécurité;

CONSIDÉRANT QU'un grand nombre d'entre eux sont aux prises avec l'intimidation, soit comme agresseur, comme agressé ou les deux;

CONSIDÉRANT QUE l'intimidation est à l'origine de nombreux problèmes de santé physique et mentale, de suicides, de troubles d'apprentissage, de troubles de comportement et de problèmes relationnels;

CONSIDÉRANT QUE notre société a la responsabilité d'offrir aux enfants une éducation qui favorise l'acquisition d'habitudes et de comportements sains et qui interdit le recours à l'abus de pouvoir pour intimider ou harceler ses semblables;

CONSIDÉRANT QUE l'Afeas de Saint-Jude sollicite l'appui de la municipalité dans ses démarches visant à reconnaître la date du 8 décembre de chaque année comme « Journée contre l'intimidation »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude, par sa résolution numéro 2017-08-213, a joint sa voix à celle des Municipalités alliées contre la violence conjugale;

## PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE du 25 novembre au 6 décembre, la municipalité installera un drapeau dénonçant la violence conjugale pendant les 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU :

D'ENTÉRINER l'achat d'un drapeau « Municipalité alliée contre la violence conjugale » au prix de 95 \$;

QUE la municipalité proclame le 8 décembre comme étant la « *Journée contre l'intimidation* » et invite les citoyens et citoyennes, peu importe le milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que tous et toutes soient inclus et respectés dans leur milieu de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE - LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS 2017 -**

#### **PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT QUE, le 20 novembre, des municipalités et des MRC marqueront ensemble la Journée mondiale de l'enfance;

CONSIDÉRANT la Politique de la famille et de développement social qui, par ses objectifs, valorise l'éducation, et ce, dès la petite enfance;

CONSIDÉRANT l'importance de s'impliquer le plus tôt possible dans le développement des jeunes enfants dans le but d'assurer l'atteinte de leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant et que leur action éducative fait partie intégrante de continuum éducatif;

CONSIDÉRANT QUE les études de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) reconnaissent qu'en matière d'accueil et d'éducation des jeunes enfants, c'est la qualité qui prime;

CONSIDÉRANT QUE selon l'UNESCO, l'éducation est un droit fondamental, indispensable à l'exercice de tous les autres droits de la personne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude participe depuis 2012 à promouvoir le développement des jeunes enfants en encourageant activement le Projet Démarmots;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU : DE PROCLAMER le 20 novembre Journée mondiale de l'enfance et encourage les concitoyens et concitoyennes à reconnaître l'importance d'agir dès la petite enfance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



*EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU  
4 DÉCEMBRE 2017 à 20h00, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude.*

#### **ADOPTION DES COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de décembre 2017 avec les faits saillants suivants:

Salaires nets : 26 661.42\$

Comptes déjà payés: 319 096.17\$

Comptes à payer: 63 254.12\$

Appels des pompiers:

30-10-2017 1371, rue St-Joseph Feuilles de tôle détachées sur toit Saint-Jude

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'AUTORISER les transferts de fonds;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

# PROCÈS-VERBAL

## **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 513-2017 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS-ES**

Mme la conseillère Annick Corbeil, donne avis de motion de la présentation, lors d'une session ultérieure de ce conseil d'un règlement relatif à la rémunération des élus-es pour l'année financière 2018.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise à chacun des membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

## **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 513-2017 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS-ES**

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement relatif à la rémunération des élus-es est déposé ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la rémunération du maire et des conseillers est déterminé par les dispositions générales de la «Loi sur le traitement des élus municipaux»;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 513-2017 relatif à la rémunération des élus-es pour l'année financière 2018;

DE PUBLIER, dans le journal local, un avis comportant les principales coordonnées du projet de règlement et annonçant son adoption lors de la session ordinaire du conseil que sera tenue le 15 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 514-2017 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS, AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**

M. le conseiller Francis Grégoire donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, d'un règlement établissant les taux de taxes et de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2018.

## **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 514-2017 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance du 4 décembre 2017;

ATTENDU QUE le règlement sera adopté lors de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 514-2017 intitulé « Règlement numéro 514-2017 établissant les taux de taxes et de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2018 »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT le rapport administratif concernant les salaires du personnel rémunéré pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le rapport administratif présenté au Conseil concernant la rémunération du personnel applicable le 1er janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **RÉMUNÉRATION DES POMPIERS POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT le rapport administratif concernant les salaires des pompiers pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,

# PROCÈS-VERBAL

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le rapport administratif présenté au Conseil concernant la rémunération du personnel applicable le 1er janvier 2018.

Messieurs les conseillers Francis Grégoire et Maxim Bousquet déclarent leur intérêt à l'égard de ce point et s'abstiennent ainsi de se prononcer sur la question.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANT

## **CONCIERGE – TRAITEMENT POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de conciergerie de Mme Pierrette Roy vient à échéance au 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

DE RENOUELER le mandat de conciergerie du Centre communautaire à Mme Pierrette Roy selon les conditions stipulées dans le rapport administratif ;

QUE la rémunération annuelle forfaitaire soit de 7 428.71\$ pour l'année 2018 ce qui représente une augmentation de 1.0%, soit le taux de l'indice des prix à la consommation ;

DE MAINTENIR la concierge en tant qu'assurée supplémentaire sur l'assurance responsabilité civile de la municipalité.

Considérant qu'il existe un lien de parenté avec l'adjudicataire du contrat et qu'il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêts, M. le conseiller Francis Grégoire s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

## **SURPLUS ACCUMULÉ – AFFECTATIONS**

CONSIDÉRANT QUE la loi permet aux municipalités de conserver une partie de leur surplus pour des dépenses futures ;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses n'ont pas été effectuées durant l'exercice financier 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE, pour l'exercice financier 2017, des montants provenant de surplus accumulés affectés ont été utilisés ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par

IL EST RÉSOLU :

DE CRÉER un poste de surplus accumulé affecté soit : Surplus affecté cuisine et d'y affecter une somme de 15 000\$ à partir du surplus accumulé non affecté. Ce surplus accumulé affecté disparaîtra lorsque la dépense sera effectuée en totalité ;

DE CRÉER un poste de surplus accumulé affecté, soit : Surplus accumulé affecté – Revenus pinces de désincarcération et d'y affecter une somme de 1 000\$ ;

DE CRÉER un poste de surplus accumulé affecté, soit : Surplus accumulé affecté – Skatepark et d'y affecter une somme de 11 200\$. Ce surplus accumulé affecté disparaîtra lorsque la dépense sera effectuée en totalité ;

DE CRÉER un poste de surplus accumulé affecté, soit : Surplus accumulé affecté – Parc intergénérationnel et d'y affecter une somme de 2 000\$. Ce surplus accumulé affecté disparaîtra lorsque la dépense sera effectuée en totalité ;

DE RETIRER au poste de surplus accumulé affecté soit : Surplus accumulé affecté pour allocation de départ une somme de 1 804.50\$ ;

D'AJOUTER au poste de surplus accumulé affecté soit: Surplus accumulé affecté pour allocation de départ une somme de 1 137\$;

D'AJOUTER au poste de Surplus accumulé affecté à la vidange des boues une somme de 3 500\$;

D'AJOUTER au poste de Surplus accumulé affecté au réseau routier un montant de 34 626\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **PÉRIODE DES FÊTES – HORAIRE – FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2003-12-180 qui établit la fermeture du bureau municipal sur une période de deux semaines pendant la période des Fêtes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU :

# PROCÈS-VERBAL

QUE le bureau municipal soit fermé cette année du 22 décembre 2017 au 5 janvier 2018 inclusivement. Le personnel du bureau municipal sera de retour le lundi 8 janvier 2018 à compter de 9h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **SERVICE JURIDIQUE DESTINÉ AUX MUNICIPALITÉS – PROJET – DÉCLARATION DE PARTICIPATION**

CONSIDÉRANT la demande des directeurs généraux des municipalités de procéder à une analyse pour la mise en place d'un service juridique à l'interne de la MRC des Maskoutains, destiné aux municipalités qui désirent y participer;

CONSIDÉRANT le type de besoin énoncé par les municipalités à l'égard de la production, de la rédaction, de la validation ou du service-conseil de nature juridique ou réglementaire;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de confirmer la participation des municipalités au service juridique, afin de procéder à sa mise en place dès le début de l'année 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la signature d'une entente et que ce service sera traité par une partie distincte au budget de la MRC des Maskoutains, uniquement dédiée aux municipalités participantes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-08-272 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains invitant les municipalités à déclarer leur intérêt à participer au service juridique à l'interne de la MRC des Maskoutains destiné aux municipalités, ce qui a été réalisé et dont un nombre suffisant de municipalités ont démontré leur intérêt;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU

DE DÉCLARER la participation de la municipalité de Saint-Jude à participer au service juridique à l'interne de la MRC des Maskoutains; et

D'AUTORISER la signature de l'entente à intervenir entre la MRC et les municipalités participantes par le maire et la directrice générale pour rendre effective la mise en place du service juridique destiné aux municipalités – Partie 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 515-2017 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE**

Avis de motion est donné par Mme la conseillère Annick Corbeil, qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une session ultérieure du conseil, le Règlement numéro 515-2017 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Jude afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

## **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 515-2017 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE**

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification, en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil adopte, en cette séance, le projet de règlement numéro 515-2017 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **ALLOCATIONS DE DÉPART - VERSEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adhéré au Régime de retraite des élus municipaux,

## PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de l'article 30.1 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, la municipalité doit verser une allocation de départ à une personne qui cesse d'être membre d'un conseil après avoir cumulé au moins deux années de services créditées au Régime de retraite ;

CONSIDÉRANT le rapport administratif présenté par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU :

DE VERSER une somme totale de 1 804.50\$ aux élus sortants; soit 1 310.55\$ à M. Claude Graveline et 493.95\$ à M. Michael W. Savard.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 11000 133 « Allocation de dépenses – élus » en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé affecté pour allocation départ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX**

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums monsieur le maire Yves de Bellefeuille, mesdames les conseillères Annick Corbeil et Kim Tétrault ainsi que messieurs les conseillers Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Maxim Bousquet, et Marco Beaudry déposent leur déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires.

### **ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LA MONTÉRÉGIE (APAM) – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT**

CONSIDÉRANT QUE lors d'une intervention, les pompiers et les sinistrés ont besoin de certains services tels que cafétéria, abris etc.;

CONSIDÉRANT QUE l'APAM offre ces services au bénéfice des citoyens sinistrés ainsi que pour les intervenants de l'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2016-02-040, la municipalité de Saint-Jude a signé une entente de service renouvelable annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE M. Francis Grégoire, directeur du service incendie, s'est dit satisfait ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

DE RENOUELER l'entente de service de l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie et de payer une cotisation annuelle d'adhésion pour les services de l'APAM qui est établie à un montant de 18.00\$ par pompier;

DE PAYER une tarification de 75.00\$ l'heure de l'appel au retour à la caserne, lorsque le Service de sécurité incendie requerra les services de l'APAM, avec un minimum payable de deux (2) heures, et ce, même si l'appel est annulé en cours de route.

D'AUTORISER le paiement de la cotisation pour l'année 2018 représentant un montant de 360.00\$.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 494 «Service Incendie - Cotisation»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ – DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES SÉCURITAIRES – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux objectifs visés au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la municipalité a mis sur pied un comité de santé et sécurité pour le service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2017-09-231, la municipalité a établi les rôles et le mandat du comité, dont celle d'approuver des directives opérationnelles sécuritaires (DOS) et en faire la recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de santé et sécurité se sont réunis le 10 mars 2017 pour étudier les trois directives opérationnelles sécuritaires (DOS) soumises séance tenante aux membres du conseil pour adoption ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU :

# PROCÈS-VERBAL

D'ADOPTER les directives opérationnelles sécuritaires (DOS) DOS-001, DOS-002 et DOS-003 et de les remettre au Service de sécurité incendie pour application.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **SERVICE DES INCENDIES – DÉMISSION D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reçoit la demande de monsieur Langis Dubé de se retirer de la brigade des pompiers volontaires (à temps partiel);

CONSIDÉRANT QUE ce pompier attendait qu'une relève soit formée;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) nouveaux pompiers ont complété leur formation Pompier I au début de cette année et que deux (2) autres candidats suivent leur formation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,

IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER la démission de monsieur Langis Dubé à titre de pompier volontaire du Service des incendies de la municipalité de Saint-Jude en date du 19 octobre 2017;

DE SOULIGNER son apport important au sein de la communauté en lui faisant parvenir une lettre de remerciement pour toutes ces années de loyaux services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **LOT 2 709 028 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE SERVITUDE**

CONSIDÉRANT QU'il existe une servitude en faveur de la Municipalité de Saint-Jude sur le lot numéro 2 709 028, suivant acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, sous le numéro 12 246 854 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de servitude doit être signé prochainement entre la propriétaire du lot 2 709 028 situé au 1252, route de Michaudville, et les Entreprises M.B.L. enr., les demandeurs;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de servitude crée une superposition d'assiette entre la nouvelle servitude et la servitude de passage consentie en faveur de la Municipalité de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de cette superposition de servitude ne cause aucun préjudice à la Municipalité de Saint-Jude et que les demandeurs s'engagent à indemniser et tenir indemne La Municipalité de tout dommage, perte, réclamation, frais de quelque nature qu'ils soient qui pourraient leur être imputables en conséquence des travaux effectués dans ou sur l'assiette et qui endommageraient les infrastructures de La Municipalité qui s'y trouvent ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale ou, en son absence, la directrice générale adjointe à signer tous documents relatifs à ce projet de servitude pour et au nom de la municipalité.

Tous les frais relatifs à ce projet, notamment les frais d'arpentage et les frais de notaire, seront à la charge du demandeur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 463-3-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 463-2009 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION**

ATTENDU QUE le programme de revitalisation vient à échéance le 31 décembre prochain;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de poursuivre son action de stimuler la construction résidentielle;

ATTENDU QU'IL y a lieu, pour la Municipalité de Saint-Jude, de modifier une disposition du règlement établissant un programme de revitalisation;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la séance du conseil tenue le 13 novembre 2017;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance du conseil tenue le 13 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement intitulé « Règlement numéro 463-3-2017 modifiant le règlement numéro 463-2009 établissant un programme de revitalisation »

# PROCÈS-VERBAL

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **LOISIRS – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

CONSIDÉRANT la demande présentée par le comité des Loisirs St-Jude inc. le 31 août 2017 à l'effet que la Municipalité embauche une ressource en Loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

2017-12-360 Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU :

DE NE PAS VERSER aux Loisirs St-Jude inc. une aide financière monétaire pour l'année 2018;

QUE la municipalité demeure responsable de la tonte de gazon du terrain de soccer ;

QUE Loisirs St-Jude inc. soit responsable d'effectuer le lignage des terrains;

QUE l'organisme Les Loisirs St-Jude inc., soit responsable d'effectuer leur tenue de livre (comptabilité), et de la gestion des salaires des employés d'été de l'organisme ;

QUE les procès-verbaux et états financiers soient présentés mensuellement aux membres du conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **MÉDIATHÈQUE ÉLISE-COURVILLE – ALLOCATION POUR L'ANNÉE 2018 ET AUTORISATION DE DÉPENSER**

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU :

D'ALLOUER à la Médiathèque Élise-Courville la somme de 9 000\$ pour l'année 2018.

D'AUTORISER la directrice générale à dépenser toute la somme allouée pour la Médiathèque Élise-Courville.

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **COORDONNATEUR EN LOISIR – OUVERTURE DE POSTE**

CONSIDÉRANT la demande présentée par le comité des Loisirs St-Jude inc. le 31 août 2017 à l'effet que la Municipalité embauche une ressource en Loisirs;

CONSIDÉRANT les rencontres ayant eu lieu entre les représentants du comité des Loisirs et les membres du conseil afin de cibler les besoins et les orientations de l'organisme pour les prochaines années ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent qu'il devient de plus en plus ardu pour les bénévoles d'organiser et de coordonner l'ensemble des événements ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont à cœur d'offrir un milieu de vie dynamique aux citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à un appel de candidatures pour un poste de coordonnateur en Loisirs selon la description du poste présentée aux membres du Conseil ;

DE PUBLIER cette ouverture de poste dans le journal local, dans Le Clairon de St-Hyacinthe ainsi que sur des sites spécialisés ;

DE FORMER un comité de sélection qui sera constitué de la directrice générale, Nancy Carvalho, du délégué aux Loisirs, M. Sylvain Lafrenaye ainsi qu'un représentant du comité des Loisirs St-Jude inc. ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

*La prochaine séance du conseil municipal aura lieu lundi 15 janvier 2018 à 20h00, à la salle du Conseil située au 930, rue du Centre à Saint-Jude. Bienvenue à tous et à toutes!*

*Veillez prendre note que la version complète des procès-verbaux est accessible à tous sur le site internet de la Municipalité au [www.saintjude.qc.ca](http://www.saintjude.qc.ca) sous la rubrique Conseil municipal ou au bureau municipal, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.*



VISITEZ NOTRE CATALOGUE VIRTUEL  
Voici l'adresse électronique pour le site de la bibliothèque <http://bec.daphnis.opalsinfo.net>

Notez un changement d'horaire... voir le calendrier de la municipalité

### Nos auteurs québécois ou canadiens

- ❑ **Et au pire on se mariera** (Sophie Bienvenu)
- ❑ **Alice, une femme sans histoire v.2** (Suzanne Roy)
- ❑ **Le monstre la suite...** (Ingrid Falaise)
- ❑ **Côte-blanche v.2** (Marie-Claude Charland)
- ❑ **Amour et patriotisme v.3** (René Forget)
- ❑ **Le temps des seigneurs** (Dan Bigras)
- ❑ **Quand t'es née pour un p'tit pain** (Denise Filiatrault)
- ❑ **La mémoire du temps** (Mylène Gilbert-Dumas)
- ❑ **Chez Gigi v.2** (Rosette Laberge)



### Et les autres titres disponibles...

- ❑ **Millénium v.5** (David Lagercrantz)
- ❑ **L'homme feu** (Joe Hill)
- ❑ **Et là, il y a une histoire** (Jeffrey Archer)
- ❑ **La femme de tes rêves** (Antonio Sarabia)
- ❑ **Origine** (Dan Brown)
- ❑ **La vengeance du pardon** (Eric-Emmanuel Schmitt)
- ❑ **Le début des haricots** (Fanny Gayral)
- ❑ **La prisonnière des mers du sud** (Jean-Jacques Antier)

## Jeunes lecteurs

Seconde terre v.3  
La vie tout aussi compliquée de  
Marilou Bernier v.1  
Hackers v.2  
Lèche-vitrines  
La vie compliquée de Léa Olivier v.4  
Les légendaires cherche et trouve

## Enfants

Timoté est très poli  
T'choupi a de nouveaux habits  
L'argent ça sert à quoi?  
Fafounet et la tempête de neige  
La tempête du siècle  
Mamie est partie

### DVD :

**Mommy** de Xavier Dolan - **It** de Tommy Lee Wallace - **La course au jouet** de Brian Levant-  
**Petit papa Noël** de Troy Miller - **Je t'aime** de Adib Alkhalidey - **Caillou vise l'or**



# JOYEUX NOËL & BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2018 !

Que la magie des Fêtes vous apporte joie et gaieté dans vos foyers, qu'elle soit le début d'une nouvelle année remplie de bonheur, de paix et de sérénité pour vous et ceux qui vous sont proches.

*Le conseil d'administration de la FADOQ Saint-Jude.*



## Bienvenue à tous et toutes!

Au 930, rue du Centre

De 19h30 à 23h00

Danse, vendredi le 2 février 2018

Musique: Yvon Daunais

Goûter en fin de soirée

Au plaisir de vous rencontrer !



Pour les 50 ans et plus

En tout temps, Obtenez la carte FADOQ

25\$ pour 1 an ou 45\$ pour 2 ans



### **PROFITEZ** des avantages:

- ✓ **Carnet Rabais:** vous promet des économies, aux quatre coins du Québec.
- ✓ La revue **VIRAGE:** Qui est publiée quatre fois par année. Que vous recevrez à la maison.
- ✓ **Intact Assurance:** auto, habitation, entreprise.
- ✓ Et bien d'autres.

**Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au club Fadoq de Saint-Jude!**

930, rue du Centre, Saint-Jude, Québec J0H 1P0 Tél. : 450-250-2485 courriels : [info@fadoqstjude.com](mailto:info@fadoqstjude.com)

<p>#0000 de 400 -#RACJ-425850-1</p> <p>Nom : .....</p> <p>Adresse : .....</p> <p>Téléphone : .....</p> <p>Courriel : .....</p>	 <p>932, rue du Centre Saint-Jude J0H 1P0 (450) 792-3855 poste 8006 sj.loisirs@mrcmaskoutains.qc.ca #0000 de 400</p>	<p><b>COUREZ LA CHANCE DE GAGNER</b> 1 paire de billet pour le match d'une valeur approximative de \$410.00 400 billets d'émiss</p> <p><b>Tirage : mercredi 21 mars 2018 à 19h30 au 930, rue du Centre Saint-Jude</b></p> <p><b>Le prix doit être réclamé au plus tard le 30 MARS 2018 à 17h30 au 940, rue du Centre Saint-Jude</b></p> <p>Au profit de « LOISIRS SAINT-JUDE » VIVEZ LA FIÈVRE DU HOCKEY</p>	<p>MARDI 3 AVRIL 2018</p>  <p>Desjardins Club</p> <p>Nourriture incluse Coût : 10\$ chacun #RACJ-425850-1</p>
--	---	--	--

# CAMPAGNE DE FINANCEMENT DES LOISIRS SAINT-JUDE

## PROCUREZ-VOUS DES BILLETS DE TIRAGE POUR JOUTE DE HOCKEY – JETS DE WINNIPEG



VS  
CANADIENS DE MONTRÉAL  
MARDI 3 AVRIL 2018

**Coût : 10\$ chacun**

**(450) 792-3855 poste 8006**

**[sj.loisirs@mrcmaskoutains](mailto:sj.loisirs@mrcmaskoutains)**

Merci à toutes les familles qui ont participé  
à nos ateliers Bouger avec mon enfant !  
Nous avons hâte de vous retrouver le  
Jeudi 25 janvier 2018 pour une activité  
culinaire avec Jeunes en Santé !

Programmation  
2018 à venir...



## HORAIRE DES MESSES DU TEMPS DES FÊTES DANS LES PAROISSES DES QUATRE-VENTS

DATE	HEURE	LIEU
Dimanche, 24 décembre	18h00	Saint-Louis
	20h00	Saint-Barnabé
	22h00	Saint-Bernard
	Minuit	Saint-Jude
Lundi, 25 décembre	10h00	Saint-Jude
Lundi, 1er janvier	10h00	Saint-Bernard



## GUIGNOLÉE 2017



Le comité organisateur de la Guignolée tient à remercier sincèrement les bénévoles et les donateurs qui ont fait de la cueillette de la Guignolée 2017 une très grande réussite. Soyez assurés que votre partage est très apprécié. Nous ne pourrions aider des dizaines de familles sans votre appui.

## CINÉ-FAMILLE - LA REINE DES NEIGES

Vendredi 12 janvier 2018 à 19 h 00  
 Au local de l'église de St-Bernard,  
 Projection sur écran géant et son en stéréo

### Tarification

- 1\$ pour un étudiant du primaire
- 2\$ pour un étudiant du secondaire ou un adulte
- 5\$ pour une famille



\* À l'achat du billet d'entrée, vous obtiendrez deux coupons: un coupon pour un breuvage gratuit et l'autre pour un sac de grignotines.



Un véritable tourbillon de plaisir pour toute la famille.  
 En décembre, nous avons présenté le film « Le Lutin », en raison d'un problème technique avec le lecteur externe.



## Ensemble, allié (es) contre la violence conjugale!

Fière d'être une "Municipalité alliée contre la violence conjugale", la municipalité de Saint-Jude souhaite vous informer...

### Saviez-vous que...

**Du 25 novembre au 6 décembre** ont lieu les 12 jours d'action contre la violence faite aux femmes, ici au Québec et partout ailleurs dans le monde.

**Toutes les femmes**, quels que soient leur culture, leur ethnie, leur statut social, leur âge ou leur orientation sexuelle, peuvent un jour être victimes de violence conjugale.

**La violence psychologique et verbale**, qui regroupe les critiques, l'indifférence, le dénigrement et les menaces, sont toutes aussi graves que la violence physique.

**Si je suis témoin**, je peux agir en vérifiant si la femme a besoin d'aide, en l'encourageant à aller chercher du soutien et en interpellant l'auteur de cette violence.

**Si je suis aux prises avec la violence**, je peux aller chercher du soutien, en toute confidentialité et sans aucune obligation. Les intervenantes de La Clé sur la Porte sont présentes à toute heure du jour ou de la nuit, 365 jours par année.

**Vous avez le droit de choisir le chemin que prendra votre vie.** Si vous vous questionnez, n'hésitez pas à contacter une intervenante de La Clé sur la Porte, la maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants, au 450 774-1843 [clesurlaporte.org](http://clesurlaporte.org).



## ACTIVITÉS Maison des Jeunes Et Coopérative jeunesse de service



Décembre 2017						
Dimanche	Lundi	Mardi 15h à 18h30	Mercredi	Jeudi 18h à 21h	Vendredi 15h à 22h	Samedi 12h à 17h
10	11	12 Aide aux travaux scolaires	13	14	15 Aide aux travaux scolaires Cuisine en cadeaux	16 Devoirs et lecture
17	18	19 Aide aux travaux scolaires	20	21	22 On s'aime NOËL	23 Fermé pour la périodes des Fêtes
Janvier 2018						
31	1 Bonne Année!	2	3	4	5 Retour des Fêtes	6 On décompresse
7	8	9 Aides aux travaux scolaires	10	11	12 Aide aux travaux scolaires. Soirée bonbon	13 Devoirs et lecture, On sort
14	15	16 Aides aux travaux scolaires	17	18	19 Aide aux travaux scolaires GLU	20 Devoirs et lecture Musique

**Appelle-nous pour un transport au (450) 250-2488#2 avant 17h30.**

*On pratique la lecture avec les jeunes de la CJS, le samedi de 13h à 16h. Nos jeunes sont disponibles pour des ateliers de lecture à la MDJ entre eux et vos enfants.*

*Venez nous voir pour des renseignements!*

*(450) 250-2488 #2*

**Aide aux travaux scolaires :** Des animateurs qualifiés sont disponibles pour superviser vos enfants au retour de l'école le mardi et vendredi de 15h00 à 16h30 pour les élèves du primaire et de 16h30 à 18h30 pour les élèves du secondaire. Le transport du retour est assuré par la MDJ.

Ceux qui le désirent peuvent rester pour la soirée de la Maison des Jeunes, soit jusqu'à 22h00. Ils doivent, par contre, avoir un lunch ou de l'argent pour leur repas.



## La chronique *Faucon vous en parle!*

### *Un faucon qui a du « Spirit »*

Par Guy Fitzgerald

En mai 2004, à Cleveland en Ohio, des biologistes baguent des jeunes faucons pèlerins au nid installé dans les structures d'un pont. Quelques années plus tard, l'un de ces oiseaux est observé à Montréal sur l'un des édifices de l'Université de Montréal. C'est grâce à son marquage par des bagues aux pattes qu'on arrive à la reconnaître et on la nomme *Spirit*. Commence alors en 2009 une longue histoire de suivi de la reproduction des faucons pèlerins à Montréal avec même des images en ligne sur Internet. Vous pouvez voir l'arbre généalogique de *Spirit* ou suivre en direct les activités de ces magnifiques oiseaux sur <http://www.ornithologie.ca/faucons>.



Photo saisie par la caméra de surveillance à l'Université de Montréal.

En juillet 2017, Spirit a été retrouvée blessée à Montréal. Un bénévole l'a transporté à la Clinique des oiseaux de proie de la Faculté de médecine vétérinaire. Nous l'avons soigné pour une fracture du bassin, plusieurs plaies et une arthrite septique au coude. Après ses soins, elle a été entraînée en volière à *Chouette à voir!* et nous l'avons remise en liberté à Saint-Jude le 19 novembre. Si vous voulez en savoir plus sur son histoire, vous pouvez visiter notre site Internet [www.uqrop.qc.ca](http://www.uqrop.qc.ca) dans la section des actualités.



© PHOTO : CHRISTIAN BLAIS

*Une nouvelle année, de nouveaux horizons...  
Nous vous remercions de votre confiance et de  
votre soutien. Que ces fêtes vous apportent de  
belles surprises et tout le bonheur du monde.*

*L'équipe humaine et aviaire de*



Décembre 2017

# Restaurant Entre Amies



## Horaire des Fêtes

Fermé

Du Dimanche 24 Décembre 2017

Au Dimanche 14 janvier 2018

De retour le Lundi 15 janvier 2018 à 6 :30 a.m.

Prendre note !

Janvier, Février et Mars

Les lundis et mardis seulement, nous serons ouvert de

6:30 a.m. jusqu'à 14 :00 p.m.

De retour à l'horaire normal à partir du 1Avril 2018.

De l'équipe Entre amies



Toilettage et Pension

# Mon Ami Poilu

Lydia Ouellette  
Toiletteuse comportementale  
438-887-3464

Nous offrons le service de toilettage comportemental, donc un toilettage au rythme de l'animal. Nous offrons aussi le service de pension, afin que votre animal ait une place agréable à loger lorsque vous devez quitter pour quelques jours. Les enclos intérieurs ont une grandeur de 5x6 pieds, afin que même un grand chien ait de la place pour bouger à sa guise. Notre pension comporte aussi un grand enclos extérieur clôturé de 2500 pieds carrés qui permet aux chiens de courir et se dégourdir les pattes.

Nous profitons de ce temps des fêtes pour remercier nos clients qui nous offrent leur confiance chaque fois qu'ils nous confient leurs animaux. Nous sommes très reconnaissant.

Au plaisir de se revoir en 2018 et bienvenue aux nouveaux clients.  
Joyeuses fêtes à tous et à vos toutous!!!

P.S: N'oubliez pas de réserver votre place pour le temps des fêtes si vous désirez faire toiletter ou garder votre chien.

Vous pouvez nous joindre par facebook: toilettage et pension mon ami poilu  
ou par téléphone: 438-887-3464





*Invitation pour Elle et Lui*

*au*

*Salon de Coiffure à la Fine Pointe  
397 rang St-Amable, St-Barnabé Sud,*

*Bénéficiaire de mes nouvelles connaissances  
et*

*Profitez de la prochaine période des Fêtes  
pour présenter à votre famille et amis(es) les  
toutes nouvelles tendances en coiffure 2017.*

*N'hésitez pas à me contacter au 450 792-3987, nous  
pourrions en discuter afin de satisfaire vos exigences.*

*Il n'y a pas de moment mieux choisi pour vous dire  
merci de la confiance que vous m'avez témoignée  
tout au long de l'année.*

*Lyne Vincent*

**ÉLECTRICITÉ BRYAN JACQUES INC.**  
 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN  
 RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL & AGRICOLE

**450 792-2447**  
 electricite@bryanjacques.com  
 www.bryanjacques.com

  
 RBO: 5686-0406-01

792-3831

  
**Boucherie Gaudette**  
 Abattage et débitage pour congélateur  
 Bœuf, veau, porc  
 Comptoir de viandes  
 Poulet, poisson, viandes froides  
 Coupe française, Produits maisons  
 Emball. sous vide

878 rue St-Edouard  
 Saint-Jude (Québec) J0H 1P0

**Marie-Claude Grégoire,**  
 propriétaire

**PARTY JUMP**

**STRUCTURES GONFLABLES**

Poussière Magique - Berbe à papa - Pop Corn - Snow Cone

**POUR UN ÉVÈNEMENT RÉUSSI!**

www.locationpartyjump.ca  
 450-792-2491 ou 450-779-0060

Clinique de Massothérapie  
 Véronique Corbeil

Un petit quelque chose pour vous détendre...

Massage suédois, thérapeutique, détente  
 femme enceinte et bébé  
 Drainage lymphatique  
 Exfoliation corporelle et autres soins  
 Certificats-cadeaux disponibles

  
 450-792-3090  
 cliniquemassov.c@rimaskoutain.com



Eric Mongeau  
 Philippe St-Sauveur  
 Services Informatique

(450) 792-3391  
 1310 rue Cécile, St-Jude (Québec) J0H 1P0  
 services-emi@live.ca

St-Hyacinthe (450) 278-4636  
 Rive-Sud (514) 444-4636

**LogiTech**  
 INFORMATIQUE

Se déplace chez vous!

Marco Beaudry  
 technicien réseautique  
 logitech.info@mail.com  
 Commercial - Résidentiel

**Service de garde des p'tits nombrils**

931 Ménard  
 Saint-Jude, J0H1P0  
 Tél 450-501-2242  
 Adresse électronique:  
 Servicedegarde.desptitsnombrils@outlook.com



Karine Pothier

*Au plaisir de vous rencontrer bientôt !!!*

*Espace publicitaire disponible*

*50\$ pour 11 parutions*



**Olivier L'Heureux, Pl. Fin, M.B.A., CIM**

Planificateur financier professionnel faisant partie de l'équipe Assante de Saint-Hyacinthe

Gestion de capital Assante Ltée  
 935, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6  
 Cell. : 450-502-4744 | Courriel : olheureux@assante.com

- Planification financière
- Stratégie de placement
  - Optimisation fiscale
  - Gestion de la dette
- Planification successorale


**GESTION DE PATRIMOINE**  
**Assante®**

Gestion de capital Assante Ltée est un membre du Fonds canadien de protection des épargnants et est inscrit auprès de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.



**Me Marie-Hélène Archambault**  
 Notaire et Conseiller juridique

395, route 137  
 Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec)  
 J0H 1K0

**Tél.: (450) 787-3133**  
 Téléc.: (450) 787-2765  
[marchambault@notarius.net](mailto:marchambault@notarius.net)

**SALON DE COIFFURE**

**TÉL.: (450) 792-3987**

À la  
**Fine Pointe enr.**

**Pour elle & lui**

397, rang Saint-Amable  
 Saint-Barnabé Sud

Lyné Vincent,  
 propriétaire



**TRANSPORT**

**EN VRAC | Sable, Pierre ou Terre tamisée | Site de dépôt (béton et asphalte)  
 ÉPANDAGE DE CHAUX | Calcique-magnésienne-dolomitique | Service de GPS  
 LIQUIDE | Eau potable : Résidentiel (piscine, réservoir, puits...)**

Agricole (bétail, lavage...)

*Service professionnel et courtois*

**1-800-463-0346**



[www.transportsylvaingirard.com](http://www.transportsylvaingirard.com) • [transport\\_s.girard@hotmail.ca](mailto:transport_s.girard@hotmail.ca)

**Les couvre-planchers**  
**ALAIN MORIN inc.**

Vente et installation

Tapis  
 Prélart  
 Céramique  
 Tuile



742, rue St-Édouard, St-Jude (Qc) J0H 1P0  
**Tél: 450-792-2007**  
 fax: 450-792-2443

**ROBERT BOUVIER**  
 ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

R.B.Q. : 80008196-36

RÉNOVATION ET CONSTRUCTION  
**450 792-3260**

SECTEURS  
 RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL

Voyage  
**VASCO**  
 & l'Univers de la Croisière



**Mélanie Girard**  
 Propriétaire et conseillère en voyages  
[melanie@vascosthyacinthe.com](mailto:melanie@vascosthyacinthe.com)  
 T. (450) 768-5412 #237  
 F. (450) 768-5413

Les Galeries St-Hyacinthe  
 3200, boul. Laframboise,  
 St-Hyacinthe (Qc)  
 J2S 4Z5  
[www.vascosthyacinthe.com](http://www.vascosthyacinthe.com)



Maçonnerie  
**MICHAUDVILLE**  
 inc.

Éric Berthiaume  
 Propriétaire

Cellulaire **450.278.5734**  
 FAX **450.792.3043**

**Maçonnerie générale**

- Pose de
- briques
  - pierres
  - blocs
  - cheminée
  - plâtrage
- Réparation de tout genre

**ESTIMATION GRATUITE**  
 R.B.Q. : 8319-0843-34

**Garderie privée en milieu familial**

**Les loulous du Boisé**

**41 rue du Boisé St-Louis J0G1K0**

**Milissa Beaumier 450-788-3865**

**[milissabeaumier@hotmail.com](mailto:milissabeaumier@hotmail.com)**



**GLOBAL** peintures  
 industrielles

Distributeur autorisé **valspar**

**Mario Bazin**  
 Représentant

802, Saint-Édouard  
 Saint-Jude, Québec J0H 1P0

T 450 792.3844  
 C 450 278.3844

**DL COMPTABILITÉ DL**  
 St-Antoine-sur-Richelieu



**Denise Lecompte**  
 Technicienne comptable  
 514 567-4827  
[comptabilitedl@videotron.ca](mailto:comptabilitedl@videotron.ca)



**Toilettage et Pension**  
**Mon Ami Poilu**  
 Lydia Ouellette  
 Toiletteuse comportementale  
 438-887-3464  
 34 rang fleury  
 Saint-Bernard de Michaudville  
 J0H 1C0



**Service de garde**  
**Les P'tits Loups**


Hélène Lavasseur, prop.  
 1245 route de Michaudville  
 St-Jude, Qc.  
 J0H 1P0  
 Tilou.lavasseur@hotmail.ca  
**450-210-3187**




**PLOMBERIE PROJESS**

T: 450 792-2272  
 F: 450 792-3113  
 RÉSIDENTIEL  
 COMMERCIAL  
 Propriétaire  
 Jessy Provencal  
 plomberieprojess@gmail.com

RRQ 5633-4194-01



**LES PETROLES O. ARCHAMBAULT**

Téléphone: 450 787-2370  
 Saint-Hyacinthe: 450 771-4328  
 Sans frais: 1 877 787-2370

804, rang Amyot Est  
 Saint-Denis-sur-Richelieu, QC J0H 1K0  
 www.petrolesarchambault.com

Prêt d'équipement disponible • Essence • Diesel • Propane

**Le courtier indispensable**  
 Saint-Hyacinthe | Longueuil | Drummondville

dpaassurances.com  1 800 361-9866  
**assurances**

automobile    habitation    entreprises    écoles    autofinancement

**PME Comptabilité Plus**  
 Chantal Boiuduc

service de Comptabilité avec États Financiers  
 service des paies et remises  
 rapports Taxes, IFTA, CTQ etc  
 Outils de gestion sur mesure  
 Déclarations d'Impôts

service courtois, minutieux et personnalisé

57, 6<sup>ème</sup> rang, St-Jude, Qc. J0H 1P0  
 Téléphone et télécopieur 450-792-3922  
 Courriel : pme.comptabiliteplus@hotmail.com




**LES ENTREPRISES MAURICE BRAZEAU INC.**  
**QUINQUAILLERIE EPICERIE**

962, RUE SAINT-ÉDOUARD  
 SAINT-JUDE (QUÉBEC) J0H 1P0  
 TÉLÉPHONE : (450) 792-3891

**Le Monde Imaginaire Des Tout Petits**  
**Garderie Privée En Milieu Familial**



Éducatrice Privée à la petite enfance  
 Mélanie Primeau 1450 rue Cécile RR1  
 Saint-Jude, Qc J0H 1P0  
 450-792-2180

**COIFFURE SYLVIE CÔTÉ ROY**



1275,  
 St-Édouard,  
 St-Jude  
 Sur rendez-vous.  
 mer. 9h À 16h  
 jeu. 9h À 18h  
 ven. 9h À 19h  
 sam. 8h30 À 15h30  
**792-2398**


 www.coopauxptitssoins.com  
**450 771-0605**

aînés    proches-aidant(e)s    être deux    jeunes familles...

**Services d'aide à domicile**  
**Tarifs réduits grâce au PEFSAD**  
 Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique



Loraine Bousquet  
**Salle : (450) 792-3011**  
 pavillondeleerablesjude@hotmail.com  
 1281, route Michaudville  
 St-Jude, Qc J0H 1P0

**AUTOPRO** [www.autoproservice.com](http://www.autoproservice.com)  
**MÉCANIQUE** Alignement Électronique

**Garage Rémy Lapierre Inc.**  
 1315, rue St-Édouard  
 St-Judes (Québec) J0H 1P0  
**Tél.: (450) 792-2131**  
 Fax: (450) 792-3024 **Rémy Lapierre**  
Propriétaire

**TANIA SLOBODIAN**  
 DESIGNER DE JARDIN

Plan d'aménagement paysager  
 Consultation horticole  
 Installation d'éclairage paysager

450 792-2454      info@tsdesignerjardin.com


**Les Serres Gaudette enr.**

PLANTS DE FLEURS  
 ET DE LÉGUMES  
 CORBEILLES DE FLEURS  
 TOMATES DE SERRES

837, Ste-Rose, St-Jude, Qc J0H 1P0    Tél.: 792-3224    Fax: 792-2264

**PRISE DE SANG  
 À DOMICILE  
 SAINT-HYACINTHE**  
**Tél: 450-502-2495**  
 Frédéric Lavardure, Infirmier auxiliaire  
 Membre en règle de L'OIIAQ: #Permis 50022



**REPARATION de  
 PETITS MOTEUR  
 JOHN MAHO**  
**Tondeuse, souffleuse,  
 scie à chaîne, ect.**

736, rang St-Roch  
 St-Barnabé-Sud  
 450-792-3975  
 Cell: 450-278-3975

**CONTACT** depuis 25 ans  
RICHELIEU-YAMASKA  
 Centre d'intervention de crise et d'hébergement

**Centre d'intervention de crise**  
 Intervention 24 hrs / 7 jrs  
 120, Concorde-Nord  
 Saint-Hyacinthe (Québec)  
 J2S 4N9

**1-450-774-6952**  
 (sans frais) **1-866-APPELLE**  
 (277-3553)  
[www.contactry.qc.ca](http://www.contactry.qc.ca)

Entreprise  
**S.Gaudette** RBQ: 8351-0982-25

**Sylvain Gaudette**  
 Entrepreneur Électricien

450 792-2392  
[info@sgaudette.com](mailto:info@sgaudette.com) • [sgaudette.com](http://sgaudette.com)  
 401, 4<sup>e</sup> rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0



**Daniel Guertin**  
 Courtier immobilier agréé  
[www.danielguertin.com](http://www.danielguertin.com)



**450-355-3555**  
 Agence immobilière



**Mélissa Guertin**  
 Courtier immobilier  
[www.melissaguertin.com](http://www.melissaguertin.com)

1996, rue des Cascades, bureau 203, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3J5

**RESTAURANT**  
  
**ENTRE AMIES**

*Déjà 19 ans!*

Spécialité: Poulet roti  
 Pizza • Sous-Marin • Club Sandwich  
 Cuisine rapide et table d'hôte  
**Déjeuner**  
 Crème glacée molle vanille (cornet, sundae)  
 Menu du jour

1384, de Michaudville, St-Jude (Québec) J0H 1P0  
**Tél.: (450) 792-3736**

 **EAGLE DIGI EYE**  
 Système de Surveillance Numérique  
 Digital Surveillance System

Caméra  
 Contrôle d'accès  
 Intercom  
 Alarme

**Commercial  
 Industriel  
 Institutionnel  
 Agricole**

1141 St-Édouard, St-Jude, J0H 1P0  
 450-463-5151 1 877 625-5252  
<http://www.eagledigieye.com>

CANASA    Sécurité privée    Rég. 9342-7120-05

**Massothérapie**  
 Chantal Desmarteau

Détente

- Circulation sanguine
- relaxation

♥ Certificat cadeau

Thérapeutique

- Nerf sciatique
- Tendinite
- Torticolis
- Épicondylite
- Maux de tête
- Douleurs: dos, cou,



Reçu pour assurance    Membre F.Q.M.  
 Cell : 450-779-5702  
 645 5E RANG, St-Bernard-de-Michaudville

**ROYAL LePAGE**  
 Multi-Services  
 AGENCE IMMOBILIERE

**Jocelyn Bachand**  
 Courtier immobilier résidentiel  
**450-501-9589**  
 jbachand@royallepage.ca

1385, avenue Choquette, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 6E9  
 Bur. : 450-252-8888 • Fax : 450-774-4274

**NETTOYAGE**  
**S. Blais Inc.**  
 COMMERCIAL - INDUSTRIEL - RÉSIDENTIEL

**450-278-1325**  
 1324, ROUTE DE MICHAUDVILLE, ST-JUDE, J0H 1P0

Service de garde en milieu familial  
**Les petits Bernichoux**

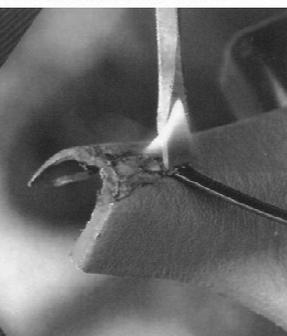


Mélanie Cordeau  
 Éducatrice diplômée  
 885 4<sup>e</sup> rang  
 St-Bernard-De-Michaudville  
**(450) 792-2086**

**CLAUDE BOURGALT** Enr.  
 Soudure plastique  
 & fibre de verre

- Automobile
- Équipement lourd
- Agricole
- Industriel

**450 792-3378**  
 422, Salvail Sud, St-Jude



## BIENVENUE À NOS NOUVEAUX BÉBÉS!



Le conseil municipal, en adoptant sa politique familiale, voulait souligner d'une façon particulière l'arrivée d'un nouveau petit dans son village. C'est ainsi que Marie-Claude Dulude va rencontrer les parents de chaque nouveau-né afin de leur remettre un panier d'accueil au nom de la municipalité.

Nous demandons votre contribution en appelant au bureau municipal au 450-792-3855 pour nous informer d'un nouveau-né à Saint-Jude, car c'est une information que nous ne possédons pas.

**Nous accueillons un nouveau-né et nous voulons féliciter les parents, il s'agit de :  
Théodore, fils de Catherine Brochu-Guertin et Alexandre Roy**

## TARIFS POUR LA PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL LE ROCHVILLOIS (pour 11 parutions)

Vous êtes en affaires et vous désirez vous faire connaître et cibler la population de Saint-Jude? Contactez Pascale Brouillard au bureau municipal pour insérer votre carte professionnelle dans *Le Rochvillois* Tél. (450) 792-3855 poste 8001.

Carte professionnelle 50\$/année pour 11 parutions. Est incluse dans ce coût, un pleine page annuellement. Vous pourrez déterminer la date de parution de la page au moment qui vous convient.

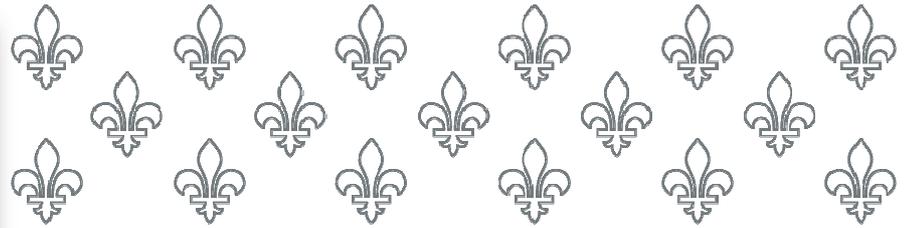
PUBLICITÉ	TARIF
Carte professionnelle standard	50\$/année
Espace de 2 cartes professionnelles	75\$/année
1/2 page de publicité + 1 page complète	200\$/année
1 page complète de publicité	300\$/année
1 page de publicité pour une parution	40\$/unité
1/2 page de publicité pour une parution	20\$/unité
1/4 page de publicité pour une parution	10\$/unité
1/4 page de publicité annuelle	100\$/année
Abonnement postal au journal	30\$/année

## UN MARIAGE EN VUE? UNE FÊTE DE FAMILLE À CÉLÉBRER? SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ LOUER DES LOCAUX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE?

Un tarif est appliqué pour la location des locaux du centre communautaire. Cependant, les locaux sont **prioritairement** utilisés, et ce, sans frais, par les organismes à but non lucratif de la municipalité de Saint-Jude. Il s'agit de s'adresser au bureau municipal au 450-792-3855 pour réserver et de signer un contrat de location. **À ces montants, il faut ajouter les taxes en vigueur.**

**Tarif pour la location des locaux du centre communautaire :**

LOCAL	TARIF 1-100 personnes	TARIF 101-300 personnes
<b>Salle Roger-Roy</b>		
- sans musique, sans danse	<b>150.00\$</b>	<b>150.00\$</b>
- avec musique, sans danse	<b>170.00\$</b>	<b>180.00\$</b>
- avec musique, avec danse	<b>190.00\$</b>	<b>210.00\$</b>
<b>Cuisinette seulement</b>	<b>45.00\$</b>	
<b>Salle des patineurs</b>	<b>85.00\$</b>	
<b>Non-résidents</b>	<b>+60.00\$</b>	<b>+60.00\$</b>



# ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

**SYLVAIN ROCHON, député de Richelieu**

Adresse: 71, rue de Ramezay, bureau 101, Sorel-Tracy

Téléphone: (450) 742-3781

1-866-649-8832

## ASSEMBLÉES DU CONSEIL



Les prochaines séances ordinaires du Conseil se tiendront au 930, rue du Centre à 20h00 et auront lieu aux dates suivantes:

15 janvier - 5 février - 5 mars

### Maire

**M. Yves de Bellefeuille (450) 888-0663**

### Conseillers

M. Sylvain Lafrenaye (450) 792-3864

M. Francis Grégoire (450) 792-2024

M. Kim Tétrault (450) 792-3456

M. Maxim Bousquet (450) 230-1554

M. Marco Beaudry (450) 278-4636

Mme Annick Corbeil (450) 501-9067

### Personnel du bureau municipal

Nancy Carvalho, directrice générale

Dominique Plouffe, directrice générale adjointe

Pascale Brouillard, commis de bureau

Donald Ménard, inspecteur municipal

Eddy Perez, inspecteur en bâtiment (urbanisme et émission des permis)

Disponible les **vendredis** de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Ève-Mary Thai Thi Lac, agente de développement local

**Le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, est disponible sur rendez-vous pour rencontrer les citoyens et citoyennes de Saint-Jude les vendredis matin de 9h00 à 10h30 au bureau municipal.**

## **BUREAU MUNICIPAL**

Adresse: 940, rue du Centre  
Téléphone: (450) 792-3855  
Télécopieur: (450) 792-3828  
Courriel: [munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca)  
Site internet: [www.saint-jude.ca](http://www.saint-jude.ca)  
lundi au vendredi: 9 h 00 à 12 h et 13 h 30 à 16 h

## **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE 9-1-1**

Adresse de la caserne : 1427 rue Ste-Catherine  
Directeur : M. Francis Grégoire

## **LOCAL DES LOISIRS**

Adresse: 922, rue du Centre

## **CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Adresse: 930, rue du Centre  
Téléphone: (450) 792-3855 poste 8007

## **BIBLIOTHÈQUE**

Adresse: 926, rue du Centre  
Téléphone: (450) 792-3855 poste 8005  
Courriel: [biblio-st-jude@hotmail.com](mailto:biblio-st-jude@hotmail.com)

## **MAISON DES JEUNES**

Adresse: 1426, rue Saint-Pierre  
Téléphone: (450) 250-2488  
Courriel: [mdj4vents@hotmail.com](mailto:mdj4vents@hotmail.com)

## **FABRIQUE OU ÉGLISE SAINT-JUDE**

Adresse: 931, rue Saint-Édouard  
Téléphone: (450) 792-3943

## **FADOQ**

Adresse: 940, rue du Centre  
Téléphone: (450) 250-2485 poste 2  
Télécopieur: (450) 924-0953  
Courriel: [info@fadogstjude.com](mailto:info@fadogstjude.com)  
Site internet: [www.fadogstjude.com](http://www.fadogstjude.com)

## **ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS (Pavillon Saint-Jude)**

Adresse: 1441, rue Saint-Pierre  
Téléphone: (450) 773-0260

## **BUREAU DE POSTE (Saint-Bernard-de-Michaudville)**

Adresse: 405, rue Principale  
Téléphone: (450) 792-3266  
Heures d'ouverture: Lundi au vendredi 9h00 à 11h30  
lundi, mardi, merc., vend. 16h00 à 17h30  
Jeudi 17h30 à 19h00

## **CLSC SAINT-JUDE**

Adresse: 938, rue du Centre, Saint-Jude  
Téléphone: (450) 768-1200

Heures d'ouverture: Mercredi 8h00 à 12h00 (Infirmier-ère sur place, service de prise de sang et autres)

La clinique de vaccination des bébés est ouverte les 3èmes mardis du mois en avant-midi au CLSC de Saint-Jude. Pour prendre rendez-vous, il s'agit de contacter le centre de rendez-vous du CLSC au 450-778-2572 poste 6003.

## ***LIENS D'INTÉRÊT***

**Centre d'intervention de crise**  
(450) 774-6952  
1-866-APPELLE (277-3553)  
[www.contactry.qc.ca](http://www.contactry.qc.ca)

**Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**  
(450) 774-2350  
[www.regiedesdechets.qc.ca](http://www.regiedesdechets.qc.ca)

**Dépôt des matières recyclables**  
1880, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe

**Commission scolaire de Saint-Hyacinthe**  
(450) 773-8401  
[www.cssh.qc.ca](http://www.cssh.qc.ca)

**MRC Maskoutains**  
(450) 774-3141  
[www.mrcmaskoutains.qc.ca](http://www.mrcmaskoutains.qc.ca)

**Transport adapté**  
(450) 774-8810  
[mmartel@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:mmartel@mrcmaskoutains.qc.ca)

**Transport collectif**  
(450) 774-3173  
[tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca)

**Régie d'aqueduc**  
(450) 792-2001

**Réseau Internet Maskoutain**  
(450) 250-5050  
[www.rimaskoutain.com](http://www.rimaskoutain.com)

## ***TAXES MUNICIPALES 2018***

**1<sup>er</sup> versement: 1er mars 2018**  
**2<sup>e</sup> versement: 1er juin 2018**  
**3<sup>e</sup> versement: 1er septembre 2018**



**Tous vos articles devront nous parvenir pour le premier de chaque mois avant 16 h au bureau municipal à l'adresse suivante : 940, rue du Centre, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0 ou par courriel: [adminstjude@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:adminstjude@mrcmaskoutains.qc.ca). Consultez notre site web : [www.saint-jude.ca](http://www.saint-jude.ca).**

